

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASCO 46 G Collèges publics-Subventions (472.140 euros) d'équipement (2^e tranche).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Education;

Vu la délibération 2015 DASCO 08G, du Conseil de Paris des 9 et 10 février 2015, portant subventions (193.900 euros) d'équipement (1^{ère} tranche) aux collèges publics;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation des subventions (472.140 euros) d'équipement (2^e tranche) aux collèges publics;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées en 2015 aux collèges publics, pour leur équipement en mobilier et matériel (2^e tranche), suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La subvention de premier équipement, attribuée au collège de la ZAC Saussure-Batignolles (17^e) pour son ouverture en septembre 2015, est susceptible d'être versée à l'établissement public local d'enseignement qui aura été désigné par le Rectorat de Paris comme établissement support des commandes.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 472.140 euros, sera imputée au budget départemental d'investissement de 2015, chapitre 204, nature 20431-D, rubrique 221, par prélèvement sur la mission 90010-75-030, APDF 03172, ligne de subvention DE 80012.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO